

Pôle des microtechniques

ADHESION À L'ASSOCIATION PÔLE DES MICROTECHNIQUES

***Adhérents – Collèges 2 & 3 des statuts de l'association
Centres de recherche, de transfert et de formation
Membres institutionnels, chambres de commerce, syndicats professionnels,
agences...***

Nom de l'organisme :

Représenté par :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

- Confirme souhaiter adhérer à l'association **Pôle des microtechniques**.
- Accepte en conséquence :
 - de payer sa cotisation annuelle (année civile) selon le mode de détermination indiqué plus bas (chèque à l'ordre de "Pôle des microtechniques") ;
 - de signer la Charte d'engagement des membres adhérents institutionnels).

Fait à....., le.....

Signature

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite
"Je souhaite adhérer"*

Pôle des microtechniques

Détermination du montant de la cotisation 2009

***Adhérents – Collèges 2 & 3 des statuts de l'association
Centres de recherche, de transfert et de formation
Membres institutionnels, chambres de commerce, syndicats professionnels,
agences...***

Le montant de la cotisation 2009 des membres adhérents institutionnels (collèges 2 et 3 des statuts) est fixé à **1.800 euros HT, plus TVA à 19,6% déductible** – cotisation de base,

L'adhésion à l'association impliquant un engagement fort des membres dans l'action et les projets du Pôle, les membres institutionnels des Collèges 2 et 3 sont invités à payer une cotisation de soutien supérieure à cette base minimale.

Cotisation de base

Montant TTC de la cotisation 2009 : 2 152,80 €TTC

Cotisation de soutien

Montant TTC proposé pour une cotisation 2009 :

Chèque à établir à l'ordre de **Pôle des microtechniques**
et à joindre au présent formulaire de confirmation d'adhésion.

Formulaire de confirmation d'adhésion à retourner, avec la charte d'engagement, à

Pôle des microtechniques
TEMIS INNOVATION
18, rue Alain Savary
25000 Besançon

Pôle des microtechniques

CHARTRE DE L'ASSOCIATION D'ENGAGEMENT DES MEMBRES ADHÉRENTS

***Adhérents – Collèges 2 & 3 des statuts de l'association
Centres de recherche, de transfert et de formation
Membres institutionnels, chambres de commerce, syndicats professionnels,
agences...***

1 – L'adhésion à l'association Pôle des microtechniques

L'association **Pôle des microtechniques** a la responsabilité de rassembler les acteurs agissant au sein du pôle de compétitivité des microtechniques, d'organiser la gouvernance et le pilotage des actions et projets du Pôle.

Conformément à ses statuts, l'association est constituée de plusieurs catégories de membres dont notamment des membres adhérents, répartis en trois collèges. Des membres adhérents institutionnels constituent les collèges 2 et 3:

- centres de recherche, de transfert et de formation (collège 2);
- membres institutionnels, chambres de commerce, syndicats professionnels, agences... (collège 3).

2 – La participation active et solidaire aux actions et projets de l'association

Les membres adhérents institutionnels de l'association acceptent, solidairement, de contribuer activement à la réussite des actions et projets du Pôle des microtechniques. Ils acceptent de collaborer ensemble ainsi qu'avec les membres adhérents industriels et les membres associés pour assurer le développement économique régional et faire gagner collectivement, les entreprises, les laboratoires, les centres de formation, de recherche et de transfert.

Les membres adhérents institutionnels s'engagent plus particulièrement à :

- contribuer activement et effectivement aux travaux collectifs de l'association et s'impliquer dans les projets du Pôle ;
- participer aux diverses réunions organisées par l'association : assemblée générale, réunions d'avancement des projets, rencontres et séminaires,... ;
- fournir toute information utile pour la réussite des projets ;
- promouvoir le Pôle des microtechniques et ses activités et contribuer aux actions collectives de lobbying.

3 – Le respect de principes déontologiques

Les membres adhérents institutionnels de l'association s'engagent à respecter les principes déontologiques suivants :

- agir de façon professionnelle impliquant notamment la formalisation des accords, le respect des engagements, le respect des contraintes (plannings, échéances, rendez-vous...), la bonne circulation de l'information utile... ;
- respecter la confidentialité des travaux développés par le Pôle et celle des propos tenus au sein de l'association ;
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence.

4 – Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage chaque membre de l'association au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus.

Le Bureau de l'association Pôle des microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes

A..... le

Pour l'institution ou l'organisme
Nom, Prénom, Organisme, Qualité

Faire précéder la signature de la mention

manuscrite

“Oui, je m'engage”

Charte signée à retourner avec le formulaire de confirmation d'adhésion
à retourner à

Pôle des microtechniques
TEMIS INNOVATION
18, rue Alain Savary
25000 Besançon